

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

Le 16 octobre 2018

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : (514) 289-2211, poste 6925
Télec. : (514) 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Suivi administratif révisé – Décision D-2012-151 relative au projet de réfection d'un compensateur synchrone et des systèmes connexes du poste de la Manicouagan
Votre dossier : R-3810-2012
Notre dossier : R043220 YF

Chère Conscœur,

Comme suite à la décision D-2012-151 rendue le 12 novembre 2012, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») déposait le 31 juillet 2015, auprès de la Régie de l'énergie (la « Régie »), une lettre de suivi administratif relative à la situation particulière du projet visant la réfection d'un compensateur synchrone et des systèmes connexes du poste de la Manicouagan (le « Projet »). Cette situation entraînait une réévaluation de son coût et de l'échéancier.

Par la présente, le Transporteur donne suite à la décision D-2017-021¹, selon laquelle ce dernier doit informer la Régie lorsqu'il constate, dans le cadre de la préparation de son rapport annuel, que le nouveau coût prévu d'un projet ayant déjà fait l'objet d'un suivi administratif est supérieur au coût indiqué dans celui-ci.

Ainsi, il rappelle les explications des écarts à l'origine de la nouvelle prévision de coûts pour le Projet, présentées à la pièce HQT-5, Document 1² du *Rapport annuel 2017 du Transporteur*.

¹ Paragraphe 366.

² Pages 15 et 16.

Explication des écarts

Les principaux éléments déclencheurs de la hausse du coût du Projet sont les suivants :

- Report des travaux de réfection du compensateur synchrone CS23 causé par le bris du compensateur synchrone CS24 dont la réfection a été priorisée – impact à la hausse sur les coûts client et les frais financiers (**16,5 M\$**) ;
- Coûts d’approvisionnement plus élevés – ajout de deux disjoncteurs (**1,2 M\$**) ;
- Coûts de construction plus élevés que prévu – émission d’un nouvel appel d’offres suite au bris de contrat occasionné par le report de l’échéancier en 2017 (**6,3 M\$**) ;
- Coûts de gérance interne – coûts plus élevés que prévu en raison du retard dans les activités de chantier (**3,0 M\$**) ;
- Utilisation de la provision due à la hausse des coûts de construction (**-4,3 M\$**).

Le tableau 1 présente, par élément, le coût du projet selon l'autorisation initiale, le coût révisé indiqué dans le suivi administratif du 31 juillet 2015 (1), le coût révisé constaté dans la préparation du plus récent rapport annuel (2), ainsi que les écarts.

Tableau 1
Détails des coûts – Poste de la Manicouagan
(en milliers de dollars)

Élément	Autorisation initiale D-2012-151	Coût révisé (1)	Coût révisé (2)	Écart
Études d’avant-projet	440	495	495	55
Ingénierie	5 900	6 624	6 994	1 094
Travaux du Transporteur (« client »)	7 367	10 700	15 718	8 351
Approvisionnement	15 047	16 310	16 238	1 191
Construction	16 205	22 470	22 493	6 288
Gestion	5 506	8 318	8 235	2 729
Clé en main	8 931	8 664	11 239	2 308
Frais financiers	3 463	11 679	11 581	8 118
Provision	5 588	600	1 251	(4 337)
Autres coûts	1 131	1 658	1 769	638
	69 578	87 518	96 013	26 435

Le Transporteur précise que malgré la plus récente révision des coûts du projet, la nature des travaux et les objectifs de ce dernier n'ont pas changé et la solution recommandée reste la même³.

Il demeure disponible pour fournir les informations supplémentaires que la Régie jugerait utile de lui demander à l'égard de la présente.

Par ailleurs, il réitère que le projet est toujours nécessaire afin d'assurer la pérennité et la fiabilité du poste de la Manicouagan.

Veillez recevoir, chère Consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Yves Fréchette

³ Décision D-2014-035, par. 508-511.